

e moment est venu pour le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada de se lire qu'une proportion beaucoup plus considérable des fonds à assurer durant l'année financière en cours, devrait l'être par la Banque du Canada.

L'hon. M. Sharp: Le député ne croit-il pas que l'une des principales considérations, dont doivent tenir compte les autorités monétaires, c'est le rapport concernant les taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis, surtout en ce qui a trait aux obligations à long terme?

M. Olson: Je ne dis pas le contraire, loin de là. Je sais qu'il y a bien d'autres considérations en jeu, en ce qui concerne l'accroissement de la masse monétaire et ses sources. Je n'en disconviens pas. Je signale simplement au ministre, que si une moyenne de 200 millions de dollars par année, par rapport aux cinq dernières années—comme l'a dit le ministre à la Chambre, je pense, en février—représentait un montant raisonnable alors que le déficit du gouvernement fédéral était bien inférieur à celui qui est inscrit actuellement au budget, une proportion plus considérable des besoins financiers du gouvernement fédéral pourrait et devrait être assurée par la Banque du Canada.

• (5.20 p.m.)

Je ne veux pas passer en revue une très grande partie de l'histoire des opérations financières de la Banque du Canada, parce que je l'ai fait en février lorsque nous avons étudié ici les revisions pertinentes. Cependant j'aimerais consigner au compte rendu un des exemples que j'ai devant moi à la douzaine. Le 28 novembre 1966, le gouvernement du Canada a annoncé une émission d'obligations de 500 millions de dollars. La Banque du Canada en a pris pour 250 millions. Elle les a payées en partie au moyen d'une émission qui arrivait à échéance et dont la Banque détenait une partie, de sorte qu'elle a, en fait, remplacé une vieille émission par une nouvelle. Voilà, me semble-t-il, un bon exemple.

Depuis nombre d'années, notre parti a fait valoir la politique suivante: c'est la Banque du Canada qui devrait, en certains domaines, payer toutes les dépenses du gouvernement fédéral, dans la mesure où cela serait conforme à une politique monétaire solide, compte tenu de l'inflation et d'autres dangers. J'exhorte le ministre d'étudier ce fait, car

plus la Banque du Canada est créancière du gouvernement fédéral, plus elle verse d'argent au Trésor fédéral au terme de l'année financière.

Ce montant augmente considérablement depuis quelques années. J'ai sous les yeux le rapport de la Banque du Canada pour l'année 1966; il indique que cette banque a versé au Receveur général du Canada la somme nette de \$150,585,000, dépassant de beaucoup celle versée l'année dernière. Plus la Banque du Canada achètera et détiendra d'obligations du Trésor, plus les intérêts s'accumuleront et viendront gonfler les cassettes du ministre et le Trésor. Le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada étudieront sérieusement, je l'espère, la possibilité de voir la Banque détenir une fraction plus importante du montant qui doit représenter une augmentation prudente de la masse monétaire pour la présente année financière.

Autre chose: le ministre a dit que la Caisse de la sécurité de la vieillesse recevrait encore 109 millions de dollars qui s'ajouteraient à l'excédent de 430 millions déjà existant. A la fin de l'année financière, si tous les calculs sont exacts, il y aura dans la caisse de la sécurité de la vieillesse, un excédent de 530 à 540 millions de dollars.

Lorsqu'on a présenté le mini-budget l'automne dernier, on ne nous a pas fourni ce genre de renseignements que nous demandons en ce moment. A mon sens, nous avons droit à beaucoup plus d'explications, vu la situation actuelle. Lors de la présentation du mini-budget, ou nous a dit que les recettes provenant de l'augmentation de l'impôt sur le revenu et des autres impôts devaient être affectées à la Caisse de la sécurité de la vieillesse et ne suffiraient qu'à compenser l'accroissement des allocations par suite du programme du supplément de revenu garanti. Il semble maintenant que les fonds de la Caisse augmentent assez rapidement. Il se peut que le nombre des pensionnés de la vieillesse augmente chaque année d'ici à ce que l'âge d'admissibilité soit passé de 67 à 66 et enfin à 65 ans, ce qui accroîtra sûrement les dépenses prélevées sur la Caisse. Si c'est la seule explication, on ne l'a pas indiquée clairement à la Chambre.

Si mes souvenirs sont bons, le ministre a avancé en réponse aux questions, que les impôts supplémentaires découlant du mini-budget suffiraient tout juste à payer les dépenses des pensions de la sécurité de la vieillesse. Le Fonds s'est accru d'environ 200 millions cette année, et on prévoit maintenant 109 millions de plus. Quand arriverons-nous donc à équilibrer les revenus et les dépenses du Fonds de